#### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2020

Ouverture de la séance, le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Isabelle JEAN

Lecture du procès-verbal du 24 novembre 2020 par Martine Etcheverry. Après précision apportée par Xabi Larre au point numéro 12, il est approuvé à l'unanimité.

#### 1er POINT: MISE EN PLACE D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Pascale Urruty explique le projet vu en Commission Vie quotidienne et Participation citoyenne. Un courrier explicatif avec le règlement intérieur a été adressé aux établissements scolaires ainsi qu'aux associations sportives visant les enfants du CM2 à la Terminale.

Isabelle Henry demande une précision sur l'âge et s'il ne faudrait pas faire respecter la parité. Monsieur Le Maire lui explique qu'il s'agira d'enfants entre 9 et 17 ans et que la parité pourra être un objectif à atteindre en fonction du nombre d'enfants qui se présenteront.

VOTE: Abs 0 Contre 0 Pour 19

Adopté à l'unanimité.

# <u>**2**<sup>ème</sup> **POINT**</u>: RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019 DU SERVICE DE COLLECTE ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILES

Cécile Iturria, DGS, expose le rapport annuel qui doit faire l'objet d'une présentation au Conseil Municipal et être mis à la disposition du public

Thierry Pousson fait remarquer que ce rapport n'est pas signé. Cécile Iturria précise qu'il a été rédigé par la direction des déchets de la CAPB et Monsieur Le Maire de préciser qu'il faudra se renseigner sur l'interlocuteur.

VOTE: Abs 0 Contre 0 Pour 19

Adopté à l'unanimité.

### 3ème POINT: AVIS SUR LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Monsieur Le Maire explique que l'élaboration d'un PLH est obligatoire notamment pour les communautés d'agglomération. Il définit l'offre nouvelle de logements et de places d'hébergement (fixée à 15 par an pour SJPP) en assurant une répartition équilibrée et diversifiée et qui pose le principe de logements mieux répartis sur le territoire et plus adaptés aux revenus des ménages.

Etude du document expliquant la ventilation de la production de logements prévue par le PLH, qui propose pour Saint Jean Pied de Port une répartition des nouveaux logements sociaux à 60% pour la location et 40% pour l'accession à la propriété.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable sous réserve d'une répartition à 50-50 afin de proposer plus de logements sociaux à l'achat

Maitena Diribarne et Simone Pris-Getten précisent que la tendance est plutôt à la location qu'à l'accession.

Monsieur Le Maire précise que ce document n'est qu'un document d'objectif et que seul un document d'urbanisme peut imposer un pourcentage.

VOTE: Abs 3 Xabi Larre / Simone Paris / Cécile Larramendy

Contre 3 Isabelle Henry / Maitena Diribarne / Mattin Etcheverry

Pour 13

Adopté à la majorité.

## <u>**4**<sup>ème</sup> **POINT**</u>: SDEPA — CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU CONSEIL D'ENERGIE PARTAGEE

Emmanuel Duplaceau explique que le SDEPA propose de renouveler le service de Conseil en Energie Partagé par une mise à disposition d'un « Conseiller énergie » en temps partagé. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, serait l'interlocuteur de la Commune pour toutes les questions énergétiques.

Le coût de cette adhésion est de 0,25€ par habitant et par an.

Maitena Diribarne revient sur le fait qu'il est dommage de ne pas adhérer au plan ELENA proposé par la CAPB et de ne pas travailler avec les acteurs locaux comme le préconise la charte Bizi.

Monsieur Le Maire explique qu'il serait dommage de perdre du temps à monter un dossier pour bénéficier des mêmes avantages et qu'adhérer au SDEPA est gratuit et non exclusif ; le nouvel appel d'offre sur l'électricité ne se fera qu'en 2023. Le SDEPA est un syndicat départemental des PA et 546 communes du département adhèrent à ce syndicat intercommunal.

Isabelle Henry demande pourquoi ne pas passer par INER pour la pose de panneaux photo voltaïques

Emmanuel Duplaceau lui répond que rien n'a été décidé, qu'il faudra l'étudier et le voter en Conseil Municipal.

VOTE: Abs 3 Xabi Larre / Isabelle Henry / Mattin Etcheverry

Contre 1 Maitena Diribarne Pour 15

Adopté à la majorité.

#### <u>5ème POINT : DETERMINATION DU COUT HORAIRE MOYEN</u>

En 2020 le coût horaire de la main d'œuvre communale s'élevait à 26.62€. En 2021 elle s'élèvera à 27.63€. Ce coût est celui appliqué pour la valorisation des travaux effectués en régie, pour l'émission de factures de travaux et pour le remboursement par la CAPB des frais inhérents à la gestion du service de l'Eau par la Commune, celle-ci souhaitant renouveler la convention pour le 1<sup>er</sup> semestre 2021.

VOTE: Abs 0 Contre 0 Pour 19

Adopté à l'unanimité.

#### **6**ème **POINT** : CREATION DE POSTE

Il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet afin de répondre aux besoins du service

VOTE: Abs 0 Contre 0 Pour 19

Adopté à l'unanimité.

#### **7ème POINT**: PERSONNEL – RENOUVELLEMENT DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE

Cécile Iturria, DGS, expose les obligations des collectivités territoriales en matière de protection sociale du personnel. Le contrat groupe mis en place par le Centre de Gestion des Pyrénées Atlantiques et auquel souscrit la Commune court jusqu'au 31/12/2020. Un appel à la concurrence a été réalisé par le CDG et la proposition retenue est celle de l'assureur CNP ASSURANCES et du courtier SOFAXIS, pour une durée de 5 ans avec maintien des taux proposés pendant 3 ans.

VOTE: Abs 0 Contre 0 Pour 19

Adopté à l'unanimité.

#### **8**<sup>ème</sup> **POINT** : RENOUVELLEMENT ZAD SAINTE-EULALIE

Il est proposé de requérir la CAPB afin de renouveler la ZAD Sainte Eulalie instaurée depuis le 16 Décembre 2014 et dont les effets prennent fin en mars 2021.

Isabelle Henry demande pour combien de temps : pour une durée de 6 ans.

VOTE: Abs 0 Contre 0 Pour 19

Adopté à l'unanimité.

#### **9ème POINT**: ACQUISITION TERRAIN SAINTE-EULALIE ET ACCORD SUR PROJET CONNEXES

Les discussions avec les propriétaires du terrain Sainte Eulalie sont en cours pour son acquisition. Ils souhaitent obtenir l'assurance du désintérêt de la municipalité pour la maison Gilbertenia, de ses dépendances et d'une autre parcelle en aval du chemin d'Ugange. A ce sujet Monsieur Le Maire propose l'expression du Conseil Municipal. Il confirme son intérêt pour certaines parcelles au prix d'acquisition de 445 000€.

Xabi Larre aurait souhaité plus de précisions quant à la formulation du courrier.

Mattin Etcheverry demande plus de précisions sur ce qu'il se passera en cas de refus de la part des propriétaires. Monsieur Le Maire lui explique qu'une procédure longue et coûteuse d'expropriation sera enclenchée et qu'un juge décidera du prix de la vente.

VOTE: Abs 3 Xabi Larre / Mattin Etcheverry / Isabelle Henry

Contre 0 Pour 16

Adopté à l'unanimité.

#### **10ème POINT**: PARTENARIAT HELINET

Le Centre Hospitalier de la Côte Basque propose d'aménager à leur frais le terrain annexe au Jai alai afin d'assurer atterrissage de nuit des hélicoptères. La Commune prendrait en charge le coût de l'entretien : 200€ HT/an et 170€/an pour la carte GSM. Elle mettra a disposition le terrain gracieusement au regard de l'intérêt publique de cette action.

VOTE: Abs 0 Contre 0 Pour 19

Adopté à l'unanimité.

#### 11ème POINT : OUVERTURE D'UN COMPTE DE DEPOT

La Commune doit ouvrir un compte de dépôt auprès de la DGFIP pour la mise en place du paiement en Eusko auprès de la régie Droit de Place.

VOTE: Abs 0 Contre 0 Pour 19

Adopté à l'unanimité.

#### 12ème POINT: FIXATION DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE

Il convient de réactualiser le linéaire des voies et de mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale. Total linéaire : 13,376 km au lieu de 13,129 km

VOTE: Abs 0 Contre 0 Pour 19

Adopté à l'unanimité.

## 13ème POINT: RÉGULARISATION REMBOURSEMENT ASSURANCE

Dans le cadre d'un remboursement à la suite d'un dégât des eaux, 2187,51 € ont été perçus à tort par la Commune et sont à rembourser au propriétaire des locaux loués au 1<sup>er</sup> étage de la mairie.

VOTE: Abs 0 Contre 0 Pour 19

Adopté à l'unanimité.

## 14ème POINT: POURSUITE ET FINALISATION DU PLU

Lors d'une présentation en bureau de pôle, les services de l'Agglomération ont annoncé verbalement la décision unilatérale de clore prématurément la procédure en cours de finalisation du PLU pour travailler sur un futur PLUi Sud Basse Navarre au niveau de 44 communes.

Il est proposé au Conseil de Municipal de voter pour la finalisation de ce PLU.

Isabelle Henry demande s'il y aura tout à refaire et si un PLUI ne serait pas plus fort qu'un PLU. Réponse lui est faite qu'il faudra réactualiser le PADD ainsi que le diagnostic de zonage à cause du changement de bureau d'études en janvier 2020. Un PLU permettrait un droit de préemption, le déblocage de certains CU en cours et le statut de Station Tourisme Classée permettant d'obtenir pour la Commune une dotation de l'État plus élevée que celle perçue actuellement.

Jean François Goicoetchea et Emmanuel Duplaceau font remarquer que finaliser le PLU ne bloque en rien le PLUI.

VOTE: Abs 2 Maitena Diribarne / Isabelle Henry

Contre 0 Pour 17

Adopté à la majorité.

Fin de séance.

Questions orales:

Xavier Pierre demande où en est l'adressage. Monsieur Le Maire de répondre qu'il s'agit d'une compétence la CAPB qui a été relancée.

Isabelle Henry demande des précisions sur le Label Petites Villes de demain. Monsieur Le Maire lui répond que la Municipalité a postulé car ce label permet de bénéficier d'un poste de Chargé de Développement à plein temps financé à 75 % par l'Etat qui nous aidera dans le montage des dossiers des différents projets menés par la Municipalité. Ce label donne également accès à des financements plus importants. Nous sommes dans l'attente du document officiel.